

Devenir des docteurs de science politique et « localisme ». Premiers éléments d'enquête

Cette présentation a pour objectif de présenter de manière synthétique et non exhaustive les premiers résultats d'une étude sur les thèses soutenues entre 1990 et 2001 en France, dans le cadre d'une enquête plus large, sous l'égide de l'AFSP, sur le devenir des docteurs en science politique (« Itinéraire des docteurs en science politique », IDSP), sur la même période¹.

Chaque année durant la période allant des qualifications par le CNU aux auditions devant les commissions de spécialistes, on peut assister à la résurgence des mêmes échanges et débats internes à la discipline renvoyant à ce qui est « normal » ou « anormal », « juste » ou « injuste » dans les procédures d'évaluation et de recrutement des docteurs, de la soutenance de thèse à l'obtention à un poste. Reviennent ainsi inlassablement dans la discussion, les lecteurs de Système D sont bien placés pour le savoir, les critères de qualification par la section du CNU, les conditions de déroulement des auditions, ou la fameuse question du « localisme ». Or, force est de constater que les éléments qui permettraient de discuter plus sereinement des inégalités objectives entre docteurs restent presque toujours inconnus. Les doctorants en fin de thèse ou docteurs frais émoulus ne connaissent pas tous, ou pas systématiquement, malgré les efforts de l'ANCMSP, le nombre de thèses soutenues chaque année, la composition du CNU et le nombre de candidats qualifiés, la composition des commissions de spécialistes et le nombre de candidats auditionnés, etc. C'est donc aussi en souvenir d'un agacement réitéré devant l'opacité relative des modes de fonctionnement universitaires en la matière et pour tenter d'éclairer quelque peu ces questions que cette enquête est menée.

Avant de s'intéresser à deux questions particulières, celle de la qualification et du placement des docteurs et celle du « localisme », il nous faut dire quelques mots du corpus sur lequel porte l'analyse. Les premiers résultats présentés ici reposent sur une base de données regroupant 1163 thèses pour lesquelles on connaît systématiquement le nom du docteur, le directeur, l'année de soutenance et le titre de la thèse². 70% des docteurs en science politique sont des hommes, 30% des femmes. A travers ces proportions, on peut dire que la science politique intègre l'ensemble des disciplines « masculines », avec la philosophie, l'histoire, le droit. Cette proportion peut également être rapportée à la proportion hommes / femmes des inscrits en thèse des sciences juridiques et politiques en 2000-2001 (soit 8728 individus) : 53% d'hommes contre 47% de femmes³. Il est difficile d'interpréter clairement, faute de données, les raisons de ce fort écart entre les deux rapports hommes / femmes : peut-être la proportion d'hommes est-elle, dès l'inscription en thèse, plus élevée en science politique qu'en droit, et il est également possible qu'elle s'accroisse du côté masculin entre l'inscription et la soutenance de la thèse dans la discipline.

¹ Une présentation plus détaillée des premiers résultats de cette enquête est disponible dans le dernier numéro de *Palaestra*, vol. 9, n°22, mars 2003.

² Cet ensemble est issu d'un croisement entre la base de données « Docthèses » (qui a l'avantage de fournir en plus des variables citées les résumés et mots clés) et les fichiers des thèses soutenues que nous ont envoyés les différentes facultés ou IEP qui ont bien voulu répondre à notre enquête.

³ Enquête ED 2001 (écoles doctorales) du Département études et prospectives (DEP) du ministère. Malheureusement, l'enquête ne sépare pas droit et science politique.

Comme le montre le tableau suivant, deux institutions dominent largement le volume de production : l'IEP Paris et Paris 1 se partagent de façon égale 34% des 1163 thèses, le reste étant éparpillé sur l'ensemble des autres sites de production. Au-delà de ces deux institutions, on peut encore souligner que 58% du total des thèses (soit 673) sont soutenues en région parisienne. De ce point de vue, le poids de la capitale et des deux institutions mentionnées dans l'ensemble (IEP et Paris 1) s'est accentué. On ne comptait « que » 54% de thèses « parisiennes » entre 1970 et 1989, et l'IEP et Paris 1 ne produisaient dans cette période que respectivement 8 et 15% des 1252 thèses de science politique soutenues. Enfin, on peut également remarquer que dans plus de la moitié des lieux de production, les thésards ont apparemment préparé leur thèse dans un relatif isolement, par rapport à d'autres « coreligionnaires », puisque ne s'y soutiennent en moyenne qu'une à deux thèses par année, et même parfois moins.

Lieux de soutenance	Nombre de thèses (1990-2001)	% du total	Nombre de thèses (1970-1989)	% du total
Paris 1	198	17%	186	15%
IEP Paris	193	17%	103	8%
Paris 10	79	7%	106	8%
Paris 2	73	6%	147	12%
Toulouse	70	6%	98	8%
Bordeaux	69	6%	31	2%
Grenoble	67	6%	90	7%
Aix Marseille	62	5%	45	4%
Paris 8	47	4%	42	3%
Rennes	36	3%	27	2%
Montpellier	34	3%	113	9%
EHESS	25	2%	31	2%
Lyon	22	2%	47	4%
Paris 9	21	2%	10	1%
Lille	21	2%	17	1%
Nice	19	2%	10	1%
Nancy	15	1%	16	1%
Dijon	13	1%	17	1%
Amiens	13	1%	3	0%
Strasbourg	10	1%	23	2%
Paris 11	10	1%	27	2%
Autres	44*	2%	63	2%
Total	1163	100%	1252	100%

* Autres : Pour la période 1990-2001, moins de 5 thèses dans les lieux suivants : Paris 3, 5, 7, 13 Reims, Tours, Limoges Compiègne, Besançon, Brest, Corte, Versailles, ENS Cachan, Nantes, Clermont-Ferrand

La répartition annuelle des thèses montre une augmentation quasi continue de la production sur la période. Si 97 thèses sont soutenues en moyenne sur la période 1990-2001, le début des années 1990 représente le creux de la vague (69 thèses en 1992) par rapport au milieu des années 1980 (121 thèses en 1984), alors qu'on atteint le record absolu du nombre de soutenances en 2000 (137 thèses). Globalement, le même nombre de thèses a été soutenu dans la décennie 1980 et dans la décennie 1990 (soit un peu plus de 900 thèses en dix ans).

Quel devenir dans l'enseignement et la recherche ?

Les chiffres de placements livrés ici ne concernent que les postes de l'enseignement et de la recherche publics ou parapublics « nationaux », considérés en

un sens très large, puisque nous y avons intégré trois personnes maîtres de conférence en faculté catholique. Une telle restriction au cadre national et aux seuls emplois d'enseignement et de recherche est évidemment très problématique, puisqu'on ne peut rapporter cette population des « placés » à l'ensemble des individus ayant obtenu un emploi après leur doctorat (connaître cette population est l'objet de l'enquête par questionnaire sur le devenir des docteurs que l'on espère voir aboutir), ni surtout, à tous les docteurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, qui ont pu obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche à l'étranger ou dans des organisations supra-nationales. Au total, nous avons recensé 235 individus « en poste » dans les conditions énoncées, soit seulement 20% du total des docteurs sur la période.

Parmi ces 235 personnes, plus de la moitié sont en 2002 maîtres de conférence, le quart d'entre elles chercheurs au CNRS, 13% professeurs des universités, 5% chercheurs de la FNSP et 4% ont trouvé un emploi dans d'autres institutions de recherche. 30% seulement des 233 individus dont nous connaissons le sexe sont des femmes. Comme le montre le tableau suivant, la composition du groupe montre que 20% de ces individus ont obtenu un poste qui n'est pas disciplinairement rattaché à l'espace institutionnel de la science politique au sens large (si l'on considère ainsi les carrières dépendant du CNU 04, de la section 40 du CNRS et de la FNSP).

MDC science politique	102	44%
CNRS 40	47	20%
P science politique	28	12%
FNSP	13	6%
CNRS 36	7	3%
MDC droit public	5	2%
MDC sociologie	5	2%
MDC « Infocom »	5	2%
INRETS	3	1%
MDC université catholique	3	1%
ENTP	2	1%
MDC affiliation inconnue	2	1%
MDC staps	2	1%
CNAF	1	0%
CNRS 38	1	0%
CNRS 39	1	0%
EDF	1	0%
IHESI	1	0%
IRD	1	0%
IRES	1	0%
MDC « civi américaine »	1	0%
MDC gestion	1	0%
P droit public	1	0%
P « Infocom »	1	0%
Total E&R	235	100%

Le taux global d'accès à la maîtrise de conférence de science politique (CNU 04) est de 8,7% (102 individus pour 1163 thèses entre 1990 et 2001). La science politique apparaît comme une discipline où les postes sont très rares : elle n'est « dépassée » que par l'ethnologie, dont seuls 2,5% des thésards accèdent à la maîtrise de conférence de la discipline ; par contre, la compétition y est plus rude qu'en histoire (17%), sociologie (20%), géographie (21,7%) ou psychologie (32%).

La répartition des placements par lieu de soutenance souligne également des différences très marquées : plus de la moitié des individus en

poste (59%) ont soutenu dans trois institutions, l'IEP Paris, Paris 1 et Grenoble. Les différences de rendement des lieux de soutenance (nombre de placements par rapport au nombre de soutenances), rapportées au taux de placement moyen par institution « placeuse » (22% sur un total de 1076 thèses), sont également très sensibles : si 12 des 21 lieux de soutenance ont un rendement supérieur à la moyenne (on notera les taux élevés de l'IEP Paris et de Grenoble), certaines institutions ont un taux de placement très faible, tout en produisant un nombre important de docteurs : 9% pour Montpellier et Paris 10, 7% pour Toulouse et Paris 2, 4% pour Paris 8. Enfin, notons

encore que ce tableau ne comprend pas les lieux de soutenance qui n'ont, à notre connaissance, placé aucun de leurs docteurs dans l'enseignement et la recherche : Nice (19 docteurs), Strasbourg (10), Paris 11 (10), P3 (7), P5 (6), P4 (5), Clermont-Ferrand (6).

Lieux de soutenance	Placements	En % du total	Docteurs	Rapport placements / soutenances
IEP Paris	59	25%	193	31%
Paris 1	52	22%	198	26%
Grenoble	29	12%	67	43%
Rennes	12	5%	36	33%
Aix Marseille	11	5%	62	18%
Bordeaux	11	5%	69	16%
Lille	7	3%	21	33%
Paris 10	7	3%	79	9%
EHESS	6	3%	25	24%
Amiens	5	2%	13	38%
Paris 2	5	2%	73	7%
Paris 9	5	2%	21	24%
Toulouse	5	2%	70	7%
Lyon	4	2%	22	18%
Dijon	3	1%	13	23%
Montpellier	3	1%	34	9%
Nantes	3	1%	7	43%
Pau	3	1%	8	38%
Nancy	2	1%	15	13%
Paris 8	2	1%	47	4%
Tours	1	0%	3	33%
TOTAL	235	100%	1076	22%

Ajoutons encore que 58% des individus ayant obtenu un poste dans l'enseignement et la recherche publics ou para-publics ont soutenu leur doctorats dans une université parisienne. Si l'on rappelle que 58% des doctorats de science politique sont soutenus à Paris, le rapport Paris / province reste donc ici parfaitement stable, la capitale n'étant pas sur-représentée en matière d'obtention des postes par rapport au même rapport en termes de délivrance des doctorats. Par contre, on peut constater que le poids de Paris 1 et de l'IEP Paris s'accroît fortement par rapport à ce qu'il était en terme de soutenance : 47% des titulaires de postes proviennent de ces deux institutions.

L'importance des IEP dans la formation des individus « placés » est également manifeste : 61% d'entre eux sont « passés »⁴ par un institut d'études politiques et / ou par une ENS (5 personnes), le quart par l'IEP Paris et 15% par celui de Grenoble. La répartition par type de poste montre que les deux tiers des professeurs, l'écrasante majorité des chercheurs CNRS (81%), la totalité des chercheurs FNRS ont été formés dans un IEP, mais de « seulement » 47% des maîtres de conférences de la section 04 et de 48% des autres maîtres de conférences.

Evaluer le « localisme »

⁴ Sur les 143 personnes en poste considérées, 4 sont diplômées d'une ENS, 128 sont titulaires du diplôme d'un IEP (dont un cumulant ENS et IEP Paris) et 11 du « seul » DEA de l'IEP Paris.

La question des recrutements locaux est l'une des plus ressassées et des plus problématiques qui soit. On ne se prononcera pas ici sur les avantages et inconvénients du recrutement par une faculté d'un docteur ayant préparé sa thèse dans ladite faculté. Le problème que l'on souhaite aborder est celui de l'évaluation correcte de ce phénomène. En première approximation, on peut proposer le tableau suivant qui mesure le rapport entre le nombre de docteurs titulaires dans leur institution de soutenance et le nombre total de placements réalisés par cette même institution, uniquement pour ce qui concerne les 135 postes de maîtres de conférences et de chargés de recherche à la FNSP recensés⁵. Ainsi par exemple, sur les six docteurs bordelais placés entre 1991 et 2001, quatre le sont à Bordeaux.

De façon générale, on peut dire que les facultés et IEP de province, à l'exception de Grenoble et Rennes, si elles placent peu, le font, le plus fréquemment, à domicile : ainsi de Pau, Nancy ou Toulouse, dont tous les docteurs ayant obtenu un poste de maître de conférences ont été embauchés par leur université formatrice, ou de Bordeaux et Aix, dont c'est le cas pour plus de la moitié de leurs docteurs placés. L'impression immédiate est qu'elles cherchent et parviennent à « réserver » des postes à leurs étudiants les plus prometteurs suivant le principe : formation et conservation (de quelqu'un qui s'installera sur place, participera aux tâches administratives, que l'on connaît, etc.).

Pour autant, le taux général de 36% d'individus en place dans leur université de formation souligne que de nombreuses facultés, compte tenu du fait que le nombre de postes créés dans chaque université n'est pas indéfiniment extensible, ont apparemment des pratiques localistes en partie masquées par le fait qu'elles produisent beaucoup de docteurs et en exportent une part importante. Ainsi par exemple des cas de Grenoble ou Paris 1 : si ces deux sites placent hors de leurs murs respectivement 13 et 34 docteurs, ils en conservent en même temps 5 et 7 « à domicile », ce qui laisse supposer qu'une part substantielle des emplois de maîtres de conférences ou chercheurs FNSP proposés dans ces lieux (au moins un tous les deux ans sur la période) sont finalement revenus à des docteurs formés par ces institutions. Par delà les apparences immédiates, on entrevoit donc le fait que le localisme ne semble pas être un phénomène strictement réservé à des isolats provinciaux. Enfin, on peut constater ici que le localisme de l'IEP Paris est d'un type très particulier : les neuf personnes engagées à domicile sont toutes, sans exception, recrutées comme chercheurs FNSP.

⁵ Nous avons considéré que l'ouverture de postes FNSP pouvaient donner lieu à des pratiques localistes tout autant que les recrutements de maîtres de conférence, puisque ce sont les commissions ad hoc des laboratoires à tutelle FNSP qui, seules, choisissent les auditionnés et proposent les noms des recrutés à la direction de la Fondation. On peut d'ailleurs en donner une bonne illustration en notant que sur les 13 personnes de notre échantillon chargés de recherche FNSP, toutes ont soutenu leur thèse dans un IEP, dont 12 dans l'un des trois IEP comptant un laboratoire sous tutelle FNSP (Paris, Cevipof et Ceri ; Grenoble, CERAT ; Bordeaux, CERVL).

Lieu de soutenance	En poste hors ville (ou institution) de soutenance	En poste dans la ville (ou institution) de soutenance	Total des individus en poste par lieu de soutenance	Rapport postes dans le lieu de soutenance / Nombre de thèses soutenues
Aix Marseille	2	3	5	60%
Amiens	2	1	3	33%
Bordeaux	2	4	6	67%
Dijon	1	1	2	50%
EHESS	1	0	1	0%
Grenoble	8	5	13	38%
IEP Paris	20	9	29	31%
Lille	3	3	6	50%
Lyon	2	1	3	33%
Montpellier	0	1	1	100%
Nancy	0	2	2	100%
Nantes	1	2	3	67%
Paris 1	27	7	34	21%
Paris 10	3	2	5	40%
Paris 2	5	0	5	0%
Paris 8	1	0	1	0%
Paris 9	3	1	4	25%
Pau	0	2	2	100%
Rennes	5	1	6	17%
Toulouse	0	3	3	100%
Tours	0	1	1	100%
Total	86	49	135	36%

Le problème de ce type de tableau est évidemment qu'il ne permet pas de rendre compte clairement des conditions de possibilité du recrutement d'un docteur local, et ce d'un triple point de vue :

1. d'une part, l'offre de postes par université reste inconnue (encore faut-il demander et obtenir des emplois à pourvoir pour pouvoir placer) ;
2. d'autre part, ce taux ne dit rien de la répartition propre à chaque institution entre ses pratiques d'importation de docteurs extérieurs, ses capacités d'exportation de ses propres docteurs et ses habitudes en matière d'auto-recrutement ;
3. enfin et surtout, le tableau ne dit rien de l'état exact de la concurrence sur un poste : seuls les docteurs qualifiés par le CNU peuvent se porter candidats (il faut donc que la faculté en question voit « ses » docteurs l'être), et tous les docteurs qualifiés ne le sont pas systématiquement sur tous les postes ouverts, soit en raison de la chronologie des auditions (certains ayant été recrutés), soit, le plus souvent, en raison d'un tri parmi les postes offerts, tri fondé sur des critères tels que l'éloignement du domicile, la réputation (positive ou négative) de la commission, l'estimation de ses chances en fonction de son dossier, de ce que l'on pense être les exigences d'une faculté ou la définition du poste, etc.

Ainsi, ce n'est pas la même chose de parvenir à qualifier 35 individus sur un total de 70 docteurs et d'en placer 8 au total dont 3 « à domicile », que d'avoir le même rendement de qualification et de parvenir à « exporter » 6 de ses 8 qualifiés sans en recruter aucun, ou encore que de produire 4 qualifiés sur 60 docteurs pour en conserver finalement 3 « chez soi », le quatrième restant sans poste.

Nous avons donc cherché à combler l'ensemble des manques constatés à la lecture du tableau précédent. Tout d'abord, nous avons limité la population aux seuls postes de maîtres de conférences dépendant du CNU 04 et compté, pour chaque université et

pour l'ensemble du marché (c'est-à-dire que la faculté ait ou non produit des docteurs, les ait ou non placés, ou qu'elle ait seulement recruté), le nombre d'individus qu'elle a exportés, importés ou auto-recrutés, l'addition de ces deux dernières populations constituant une estimation de l'offre d'emplois sur la période pour chaque site (il ne s'agit que d'une estimation parce que l'université a pu choisir des docteurs ayant soutenu une thèse sous un autre label disciplinaire, auquel cas nous ne les connaissons pas). Ensuite, nous avons pris en compte le taux de qualification de chaque institution de soutenance sur la période 1991-2001 pour les soutenances et 1992-2002 pour les qualifications⁶. L'opération n'est pour l'instant qu'une évaluation parce que nous ne disposons d'une série complète de listes de qualification que pour les années 1992, 1994, 1995 et 1998 à 2002. Nous avons donc fixé un taux de qualification par faculté pour ces années-là⁷, taux que nous avons mécaniquement étendu aux années manquantes (1993, 1996 et 1997) en considérant qu'il livrait une approximation correcte pour l'ensemble des années 1992-2002, en ce sens que le taux de qualification global pour les trois premières années (1992, 1994 et 1995) est exactement le même que celui des années 1998-2002 (soit 30% dans les deux cas).

Le tableau page suivante présente ces différentes données et propose, à partir de cet ensemble, un indicateur probabiliste de localisme.

⁶ C'est en 1992 que la procédure de recrutement change, le passage devant le CNU devenant à cette date antérieur au passage devant les commissions de spécialistes (jusqu'à cette date, les décisions des commissions étaient validées (ou pas) a posteriori par le CNU).

⁷ Là encore, le calcul n'est pas totalement précis puisque nous rapportons les qualifiés aux docteurs de l'année précédente, alors que certains individus peuvent être qualifiés deux voire trois ans après leur soutenance. Ceci ne pose pas véritablement de problème lorsqu'on dispose de séries complètes, mais est plus gênant dans notre cas : ainsi certains docteurs de 1991 ont ainsi pu n'être qualifiés qu'en 1993, année manquante dans notre fichier. Deux cas sont ainsi troublants : Dijon et Nantes, qui ont recruté deux maîtres de conférences en science politique ayant soutenu respectivement en 1993 et 1994 mais dont nous n'avons pas trace parmi les listes de qualification, et qui, de surcroît, semblent avoir été les seuls docteurs de ces universités qualifiés dans la discipline (d'où les taux de qualification à 0 pour ces deux universités). Deux cas de figure semblent possible : soit le premier a été qualifié en 1993 et nous n'en avons pas la preuve (année manquante), soit les deux ou seulement le second ont été qualifiés dans une autre discipline (par exemple en droit public) et recrutés sur un poste du CNU 04.

Universités	Production 1991-2001				Recrutement de maîtres de conférences				Indicateur de localisme	
	Docteurs	Nombre estimé de qualifiés (*)	Taux de qualification(*)	Concurrents extérieurs	Locaux	Importés	Total Recrutés	Exportés	Probabilité que $H \geq L$ (**)	Probabilité $H > L$
Pau	8	2	25%	328	2	0	2	0	0,002%	0,000%
Toulouse	68	8	12%	322	3	3	6	0	0,018%	0,000%
Bordeaux	64	20	31%	310	3	0	3	2	0,019%	0,000%
Lille	20	8	40%	322	3	6	9	3	0,074%	0,002%
Aix Marseille	61	17	28%	313	3	2	5	1	0,107%	0,002%
Paris 10	73	15	21%	315	2	1	3	2	0,565%	0,008%
Nancy	13	1	8%	329	1	2	3	0	0,909%	0,000%
Paris 1	177	67	38%	263	5	3	8	20	1,019%	0,115%
Tours	3	3	100%	327	1	1	2	0	1,813%	0,006%
Paris 9	20	6	30%	324	1	0	1	0	1,818%	0,000%
Grenoble	65	39	60%	291	3	3	6	7	2,380%	0,213%
Lyon	21	4	19%	326	1	1	2	2	2,413%	0,011%
Montpellier	32	7	22%	323	1	2	3	0	6,248%	0,115%
Amiens	12	10	83%	320	1	3	4	2	11,632%	0,481%
Paris 13	3	2	67%	328	0	1	1	0	100,000%	0,606%
Paris 8	47	3	6%	327	0	2	2	1	100,000%	1,813%
Strasbourg	10	3	30%	327	0	6	6	0	100,000%	5,372%
Rennes	31	14	45%	316	0	2	2	3	100,000%	8,317%
Perpignan	0	0	-	330	0	3	3	0	Pas de docteurs	
Angers	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Evry	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Réunion	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Cergy	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
La Rochelle	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Le Havre	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Marne-la-Vallée	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Mulhouse	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Paris 12	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Poitiers	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Valenciennes	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Dijon	12	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Nantes	6	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Paris 5	6	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Reims	4	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Nice	19	0	0%	330	0	3	3	0	Pas de qualifiés	
Versailles	1	0	0%	330	0	5	5	0	Pas de qualifiés	
Paris 2	67	11	16%	319	0	0	0	4	Pas de recrutement	
IEP Paris	183	72	39%	258	0	0	0	17	Pas de recrutement	
EHESS	25	13	52%	317	0	0	0	1	Pas de recrutement	
Autres	40	5	13%		0	0	0	0	Pas de recrutement	
TOTAL	1091	330	30%		32	65	97	65		

(*) Nous n'avons pas les listes de qualification pour les années 1993, 1996, 1997.

(**) Probabilité qu'en tirant au hasard au sein de la population des 330 qualifiés, on obtienne un nombre de locaux recrutés supérieur ou égal ($H \geq L$) ou strictement supérieur ($H > L$) à celui constaté. (Comme il s'agit d'un tirage sans remise au sein d'une population finie, la loi de probabilité H est une loi hypergéométrique).

Le premier enseignement suggéré par le tableau réside sans doute dans le taux de qualification moyen dans la discipline finalement très faible : seuls 30% des docteurs de la discipline sont qualifiés par le CNU 04, soit 330 personnes sur 1091 (nous avons enlevé les docteurs de 1990 encore soumis à l'ancienne procédure de recrutement). Le taux d'accès aux postes de l'enseignement et de la recherche publics nationaux est donc largement filtré par le taux de qualification : on peut dire, en rapportant le nombre d'individus placés (235) au nombre estimé de qualifiés (330), que « seule » une centaine de personnes qualifiées ces dix dernières années (ce qui reste évidemment une fraction très importante de cette population) n'ont pas trouvé d'emplois dans ce secteur, soit un tiers des individus que l'on dira être en capacité de postuler (au sens où l'on peut penser que même les postes non soumis à obligation de qualification – CNRS, FNSP, etc. – sont en fait occupés par des docteurs qualifiés).

On constatera ensuite les très fortes différences de rendement à la qualification selon les institutions de production des thèses : si Paris 8 ou Toulouse ne qualifient respectivement que 6 et 12% de leurs docteurs, si les deux plus importantes institutions productrices de thèses dans la discipline ont un taux de qualification supérieur à la moyenne (un peu moins de 4 docteurs sur 10 pour Paris 1 et l'IEP Paris), elles sont devancées par d'autres institutions qui ont un rendement élevé (comme Rennes, 45%) ou placent même plus de la moitié de leurs docteurs, comme Grenoble (60%) ou Amiens (10 qualifiés sur 12 docteurs). Enfin que certaines facultés ne semblent qualifier aucun de leurs docteurs, comme Dijon ou Nice.

Intéressons-nous maintenant à l'évaluation du localisme proposée dans le tableau. Seules 18 universités sur 40 qui ont recruté ou produit des thésards étaient en mesure de faire preuve de localisme en matière de choix des maîtres de conférences. Trois d'entre elles ne l'étaient pas simplement parce qu'elles n'ont pas pu ou pas voulu recruter (en ne demandant pas de postes) : c'est en particulier le cas de deux institutions ayant produit un nombre important des docteurs de la discipline, Paris 2 et l'IEP Paris. Les autres universités qui ne peuvent pas être localistes dans leur recrutement sont l'ensemble des institutions (souvent jeunes ou récemment ouvertes à la science politique) qui n'ont pas produit de docteurs ou ne les ont pas qualifiés. On peut donc dire que seules les facultés de science politique en rythme de croisière (avec au moins un professeur des universités, un troisième cycle, etc.) sont en mesure de recruter des locaux. Notons que pour ces dix-huit universités, le taux global de localisme (c'est-à-dire en fait le taux réel, calculé sur les seuls lieux qui ont un potentiel en la matière) est nettement plus élevé que le taux général livré pour les quarante institutions recensées : 44% (soit 30 postes sur 68) contre 33% (32 postes sur 97 au total).

L'indicateur de localisme proposé pour chacune des universités repose sur un calcul probabiliste présenté dans la fiche technique ci-dessous, dont l'un des avantages est qu'il intègre et compare le nombre de locaux et d'extérieurs qualifiés en compétition.

Loi hypergéométrique. On tire sans remise au hasard (tirage équilibré sans biais) un échantillon de n (recrutés) dans une population de N qualifiés composée de deux catégories, N_0 locaux et $N-N_0$ extérieurs. La probabilité que, dans notre échantillon, le nombre de locaux soit égal à k est donné par la formule de la loi hypergéométrique :

$$P(X = k) = \frac{C_{N_0}^k C_{N-N_0}^{n-k}}{C_N^n}$$

Il s'agit simplement l'application de la formule *nombre de cas possibles / nombre total de cas* : c'est la même méthode que pour calculer la probabilité d'avoir un carré d'as dans une main de poker...

On peut ainsi calculer la probabilité que le nombre de locaux, par un tirage aléatoire, soit supérieur ou égal (ou strictement supérieur) au nombre de locaux constatés

Les pourcentages livrés sont comparables entre eux. On peut les lire de la façon suivante : à Pau, on a deux chances sur 100 000 d'avoir un nombre de locaux tiré au hasard supérieur ou égal à celui effectivement constaté en réalité (et 0% dans la colonne « strictement supérieur », puisqu'en trouver plus qu'en réalité est impossible : deux locaux recrutés sur deux qualifiés pour deux postes proposés, soit deux sur deux possibles).

A Toulouse, Bordeaux et Lille, l'ordre est de une chance sur 10 000, de 1 chance sur 1000 à Aix, Paris 10 et Nancy, enfin de 1 chance sur 100 à Paris 1, Tours, Paris 9, Grenoble et Lyon. On peut ainsi considérer que l'ensemble de ces facultés sont localistes, puisqu'on estime qu'en dessous de 5 chances sur 100, le résultat est significatif. Les seules universités véritablement « altruistes » (sous réserve qu'elles n'aient pas recruté certains de leurs docteurs issus d'autres disciplines ou / et qualifiés par d'autres sections du CNU, ou encore transformé des postes d'assistants en postes de maîtres de conférences) sont donc Paris 8, Strasbourg et Rennes.

On rappellera toutefois que l'indicateur reste fragile, par exemple pour les universités ne recrutant qu'un docteur extérieur : si Paris 13 avait choisi un local à la place d'un extérieur, elle basculerait immédiatement du camp des altruistes à celui des localistes. D'autre part, les pourcentages ne sont que des estimations parce qu'ils sont rapportés à une évaluation globale de la concurrence sur le poste (l'ensemble des qualifiés) parfois peu réaliste : même s'il faudrait en toute logique ajouter à cette population les individus qualifiés dans d'autres disciplines qui postulent ou ceux qui sont qualifiés en science politique avec une thèse sous un autre label disciplinaire, le nombre effectif de concurrents sur chaque poste est sans doute souvent surestimé pour les raisons que l'on a dites plus haut (éloignement géographique, préférence pour ou recrutement sur un autre type de poste – CNRS, FNRS, réputation de la commission, estimation de ses chances : tous les qualifiés ne candidatent pas partout).

Olivier Godechot
Nicolas Mariot